COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Conthey, le 15 mai 2022

Depuis 7 ans, les vignerons valaisans dénoncent la fraude à l'AOC. Ils n'ont toujours pas obtenu justice.

L'enquête publiée ce jour par le Matin dimanche et la RTS, au sujet d'un système de fraude à l'AOC Valais, apporte un élément de plus sur des faits dénoncés par notre Interprofession depuis 7 ans. Ces malversations connues par le Ministère public depuis 2013, n'ont toujours pas été instruites, ni condamnées. Rappelons que ce sont les vignerons et caves du canton qui sont les premières victimes de ces fraudes, essuyant d'importants dégâts économiques et d'image.

Le plus choquant, c'est que les agissements frauduleux semblent se répéter alors que nos multiples démarches judiciaires n'aboutissent pas. En 2015, après les révélations de l'affaire Giroud, l'Interprofession a déposé une plainte pénale pour concurrence déloyale et dénoncé des faits pouvant relever notamment de l'escroquerie. Dans sa plainte, l'Interprofession de la Vigne et du Vin (IVV) avait donné des pistes à la justice, dont la probable utilisation de vin étranger dans les AOC Valais. Elle avait également demandé des perquisitions urgentes chez tous les protagonistes potentiellement impliqués.

La branche directement affectée

A l'aube des caves ouvertes, il est important de rappeler que le 99% des acteurs de la branche sont irréprochables. Ils font avec passion des vins de grandes authenticité et qualité. Il faut aussi souligner qu'ils sont les premières victimes des tricheurs. Ces faux vins AOC ont été injectés dans le marché ordinaire, ce qui a eu pour conséquence de faire baisser les prix du vin, du raisin et entraîné des surstocks. Les pertes économiques estimées s'élèvent à plusieurs dizaines de millions de francs pour les 7'000 vignerons et les 400 caves du canton.

Des faits déjà connus et dénoncés par la branche

Malgré un nombre accablant de preuves apportées par l'IVV, ainsi que par les services de l'Etat et de la Confédération, le Ministère public valaisan n'a commencé à instruire l'affaire qu'en 2017. Il a par la suite classé une partie de l'affaire (faits avant 2010) et retiré à l'IVV sa qualité de partie plaignante. En 2018, l'Etat du Valais a déposé quatre plaintes pour dénoncer un mécanisme permettant de contourner les règles de l'AOC Valais. Parmi les irrégularités supposées, l'Etat mentionnait la mise en marché et la commercialisation de vins étrangers sous l'AOC Valais.

Malgré ses grandes difficultés à faire entendre sa voix auprès du Ministère public, l'IVV poursuivra ses démarches jusqu'à ce que justice soit rendue.

Contact: Yvan Aymon, président de l'IVV, 079 307 58 04